

## **GUIDE AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE OU CULTURELLE**

Afin de favoriser l'accès aux loisirs des publics ayant de faibles ressources, la Ville de Nantes a lancé en septembre 2012, Carte Blanche pour permettre aux nantais, sous condition de ressources, d'avoir accès à une large offre d'événements culturels et sportifs ainsi qu'aux établissements municipaux de loisirs (piscines, patinoire, médiathèques, musées) à tarifs réduits voire gratuitement.

Seule limite, la Carte Blanche ne permettait qu'un accès marginal à la pratique régulière d'activités de loisirs.

C'est pourquoi, afin de favoriser plus largement l'accès à la pratique, une aide financière est proposée aux ménages détenteurs de Carte Blanche depuis 2017.

### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

- Titulaire de Carte Blanche (QF < 650)
- 3 mois de présence sur Nantes
- justifier d'une inscription à une activité culturelle, sportive ou de loisirs auprès d'une association loi 1901

Attention l'APSC n'est pas accessible aux :

- étrangers primo-demandeurs
- étudiants (si dans une famille, un ou des enfants ont plus de 18 ans, vérifier son ou leur statut )
- personnes domiciliées au CCAS 1bis place St Similien, Nantes ou à la Maison d'Accueil de Jour 2 rue Francisco Ferrer, Nantes.

### **Modalités de l'aide**

#### **1. Montant de l'aide**

- une aide plafonnée à 150€
- une participation minimale de 25€ laissée à la charge du ménage
- une aide possible par an et par personne

ex : une cotisation à 120€, participation ménage : 25€ ; aide de la ville : 95€

une cotisation à 180€, participation ménage : 30€, aide de la ville : 150€

## **2. Versement de l'aide**

L'aide sera versée prioritairement en une fois directement par virement, sous un délai de 5 semaines maximum à l'association concernée, ou délivrée à la personne sous forme d'espèces si le paiement a déjà été effectué.

Un courrier de confirmation de l'aide sera envoyé à l'association.

Le ménage bénéficiaire de l'aide aura 2 courriers : un lui confirmant que l'aide est accordée avec son montant et l'autre sera la copie du courrier envoyé à l'association.

En cas d'inscription en cours d'année particulièrement à partir de janvier, il sera demandé à l'association de calculer un montant de cotisation au prorata des cours réels.

### **L'instruction :**

L'aide sera instruite au guichet CCAS :

- CCAS 1bis place St Similien
- mairie annexe de l'Ile de Nantes 15 bld du général de Gaulle

Elle pourra aussi être faite par les e-demarches à condition que le ménage soit déjà connu du CCAS.

### **Liste des justificatifs à fournir:**

- un justificatif d'identité : carte nationale d'identité, passeport avec photographie, carte vitale avec photographie, permis de conduire, carte d'identité européenne si les ressources du ménage sont supérieures au RSA selon la composition familiale, carte d'invalidité, carte de combattant, carte d'invalidité militaire, carte de circulation militaire, permis de chasse, carte de journaliste, carte de « famille nombreuse, carte de résidence valide, titre de séjour ou récépissé à la demande de carte de séjour valide, récépissé de demande d'asile en cours de validité, une déclaration de perte ou de vol de moins de deux mois accompagnée d'un autre justificatif si possible avec photographie (titre de transport)

- un justificatif de revenus :

- attestation CAF ou MSA du mois en cours
- pour les autres types de revenus, bulletins de salaire, attestation de paiement d'une pension, attestation d'indemnités journalières

- un justificatif de domicile **de plus de 3 mois** : attestation Caf , quittance de loyer, bail , facture énergie, eau, téléphonie,

- Pour les domiciliés : une attestation d'élection de domicile valide auprès d'un organisme agréé hors France Terre d'Asile
- Pour les hébergés : une attestation sur l'honneur d'hébergement, renseignée par l'hébergeant accompagnée d'un justificatif de domicile de l'hébergeant de plus de 3 mois et d'un document au nom de l'hébergé à cette adresse

- la Carte Blanche

- une attestation d'inscription auprès d'une association pour une activité à l'année ou la facture